

Le Ministre

Paris, le - 8 JAN. 2009

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la mesure concernant la sédentarisation de 3000 enseignants spécialisés dans des classes.

L'un des objectifs majeurs de la réforme de l'école est de réduire significativement le nombre d'élèves en fortes difficultés scolaires à l'entrée au collège.

L'aide spécialisée participe pleinement à cet objectif. Certains élèves présentent en effet des difficultés plus marquées exigeant une analyse approfondie et éventuellement des réponses spécifiques.

C'est alors que peuvent intervenir les enseignants des RASED qui constituent un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques" (circulaire du 30 04 2002).

La classe, l'école, sont les deux lieux premiers où sont construites les réponses aux besoins particuliers d'élèves. Nombreuses sont les modalités de différenciation qui peuvent s'inscrire dans une logique de diversification des situations d'apprentissages au profit de certains élèves, mais aussi dans une logique de prévention globale.

C'est dans cette perspective qu'a été envisagée la mesure de stabilisation des RASED. Elle doit permettre d'apporter des réponses au plus près des besoins de terrain et d'expérimenter de nouvelles modalités d'intervention des maîtres spécialisés, afin de favoriser « une véritable efficacité pédagogique ».

.../...

Monsieur Gilles MOINDROT
Secrétaire général du SNUipp-FSU
Syndicat National Unitaire des instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
128, Boulevard de Blanqui
75013 PARIS

Les maîtres spécialisés seront affectés pour moitié en surnuméraire dans les écoles où la difficulté scolaire est la plus forte.

Par ailleurs, pour l'autre moitié, les modalités d'affectation dans les classes concerneront en priorité les maîtres ne disposant pas de la qualification de maître spécialisé concernant les maîtres affectés en classe ordinaire. Elles prendront en compte la qualification des maîtres, l'existence éventuelle de postes vacants et le volontariat notamment pour les maîtres spécialisés qualifiés. Les enseignants en formation ne seront pas concernés.

En prolongement de ces mesures, il est nécessaire aujourd'hui de réfléchir aux missions des RASED. Aussi je suis favorable à l'ouverture d'une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail sur les missions et le rôle des RASED dans le traitement de la difficulté scolaire. Placé sous l'autorité du directeur général de l'enseignement scolaire, vous y serez convié. Les autres acteurs concernés pourront y être associés.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations les meilleures.



Xavier DARCOS

MEN/JOUVE/09-00